

DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

Association Réseau AMAP Ile-de-France

Mundo M – 47 Avenue Pasteur

93100 MONTREUIL

SIRET : 480 312 610 00037

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

À l'Assemblée Générale de l'association RESEAU AMAP ILE-DE-FRANCE

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Direction et rétroactivement par votre Assemblée Générale du 07 mars 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Réseau AMAP Ile-de-France relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport :

Total Bilan :	567 263 euros
Total Produits d'exploitation :	446 941 euros
Total Résultat :	57 533 euros

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans l'annexe « Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Collectif.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 21 février 2020

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

*Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris*

Représentée par Nathalie ELIO



ANNEXE AU RAPPORT : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN SIMPLIFIE DE L ASSOCIATION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amortissements & provisions	31/12/2019	31/12/2018		31/12/2019	31/12/2018
Actif Immobilisé [1]							
Immobilisations incorporelles	33 466	32 893	573	14 819	Fonds associatifs	15 563	15 563
Immobilisations corporelles	6 618	4 867	1 751	484	Ecart de réévaluation	-	-
terrains	-	-	-	-	Réserves	-	-
constructions et installations techniques,	-	-	-	-	Report à nouveau	167 852	139 377
immobilisations corporelles en cours,	-	-	-	-	Résultat de l'exercice	57 533	28 476
autres immobilisations corporelles,	6 618	4 867	1 751	484	Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-	-
Immobilisations financières	8 428	-	8 428	8 428	Subventions d'investissement	3 189	2 344
participations et créances rattachées,	7 090	-	7 090	7 090	Provisions réglementées	-	-
dépôts, cautionnements, avances et prêts,	1 338	-	1 338	-			
autres titres immobilisés,	-	-	-	-			
Sous-Total [1]	48 512	37 760	10 752	23 731	Sous-Total [1]	244 137	185 759
Comptes de liaison [2]					Comptes de liaison [2]		
Compte de liaison fonctionnement	-	-	-	-	Compte de liaison fonctionnement	-	-
Compte de liaison investissement	-	-	-	-	Compte de liaison investissement	-	-
Sous-total [2]	-	-	-	-	Sous-total [2]	-	-
Actif Circulant [3]					Provisions pour risques et charges		
Stocks et en cours	600	-	600	900	Fonds dédiés	-	-
Créances	555 911	-	555 911	509 542	Sous-Total [3]	-	-
redevables, usagers et comptes rattachés,	463 595	-	463 595	452 881	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an	-	-
valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an	80	74
disponibilités	82 955	-	82 955	52 938	Avances et acomptes	-	-
charges constatées d'avance	60	-	60	108	Dettes fournisseurs	27 162	52 210
autres créances,	9 301	-	9 301	3 615	Dettes fiscales et sociales	28 938	27 631
					Dettes sur immobilisations	-	-
					Autres dettes	-	-
Sous-total [3]	556 511	-	556 511	510 442	Produits constatés d'avance	266 945	268 500
Comptes de régularisation [4]					Sous-Total [4]		
Charges à répartir	-	-	-	-	Ecart de conversion passif	-	-
Primes remboursements des emprunts	-	-	-	-			
Ecart de conversion actif	-	-	-	-	Sous-Total [5]	-	-
Sous-total [4]	-	-	-	-			
TOTAL GENERAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]	605 023	37 760	567 263	534 173	TOTAL GENERAL [6] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]	567 263	534 173

AMAP Ile de France

AMAP Ile de France

	31/12/2019	31/12/2018
CHARGES		
60 Achats (sauf 603)		
601 Matières premières	-	-
602 Autres approvisionnements	216	264
604 Etudes et prestations	-	-
605 Matériels, équipements et travaux	-	-
606 Achats non stockés de matières et fournitures	1 781	1 485
607 Achats de marchandises	-	-
608 Frais accessoires d'achats	-	-
Total achats	2 297	1 749
603 Variations des stocks	300	-
61 Services extérieurs		
611 Sous-traitance générale	-	-
612 Redevances de crédit-bail	-	-
613 Locations Bureaux	8 350	8 165
613 Autres locations	1 065	2 234
614 Charges locales	6 150	5 263
615 Entretien et réparations	3 539	394
616 Primes d'assurances	674	662
617 Etudes et recherches	-	-
618 Divers	579	2 240
Total services extérieurs	20 357	18 958
62 Autres services extérieurs		
621 Personnel extérieurs	38 368	54 849
622 Rémunérations d'intermédiaires	11 280	9 547
623 Publicité et relations publiques	5 967	12 508
624 Transport	-	-
625 Déplacements et réceptions	17 705	13 106
626 Frais postaux et de telecom	1 029	1 686
627 Services bancaires et assimilés	557	536
628 Divers	10 188	14 482
Total autres services extérieurs	85 093	106 714
64 Charges de personnel		
641 Rémunérations du personnel	133 464	173 921
645 Charges de sécurité sociale	71 492	78 162
647 Autres charges sociales	-	-
648 Autres charges du personnel	1 166	509
Total charges de personnel	266 123	252 592
Autres charges		
63 Impôts et taxes	1 400	1 177
65 Autres charges de gestion courante	183	51
66 Charges financières	-	-
67 Charges exceptionnelles	11 537	353
68 Dotations aux amortissements et provisions	15 577	3 726
69 Impôts sur les sociétés	-	-
Total autres charges	28 697	5 308
86 Emplois des contributions volontaires		
860 Secours en nature	-	-
861 Mise à disposition gratuite de biens	-	-
862 Prestations	-	-
864 Personnels bénévoles	25 218	25 174
Total emplois des contributions	25 218	25 174
TOTAL CHARGES (hors contributions)	402 567	385 320
TOTAL CHARGES	427 785	410 494

	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS		
70 Ventes de produits et services		
701 Ventes de produits finis	-	-
702 Ventes de produits intermédiaires	-	-
703 Ventes de produits résiduels	-	-
704 Travaux	-	-
705 Etudes	-	-
706 Prestations de services	10 181	-
707 Ventes de marchandises	-	-
708 Produits des activités annexes	9 554	47 318
Total ventes de produits et services	19 734	47 318
75 Produits de gestion		
751 Redevances pour concessions	-	-
754 Collectes	-	-
756 Cotisations	125 818	115 023
Groupes	114 647	103 526
Fermes	11 051	11 183
Sympathisants et partenaires	120	314
758 Produits divers de gestion courante	3 212	10 707
Total produits de gestion	129 030	125 730
Autres produits		
71 Production stockée	-	900
72 Production Immobilisée	-	-
74 Subventions d'exploitation	298 176	235 115
Europe	5 753	-
Etat	82 836	8 955
Conseil régional	151 667	136 676
Conseil départemental	36 289	7 500
Fondation	16 632	28 960
Autres produits	5 000	53 025
76 Produits financiers	388	503
77 Produits exceptionnels	12 673	767
78 Reprises sur amortissements et provisions	-	-
79 Transferts de charges	98	3 466
Total autres produits	311 335	240 751
87 Contributions volontaires		
870 Bénévolat	25 218	25 174
871 Prestations en nature	-	-
872 Dons en nature	-	-
Total contributions volontaires	25 218	25 174
TOTAL PRODUITS (hors contributions)	460 100	413 798
TOTAL PRODUITS	485 317	438 972

RESULTAT (hors contributions) 57 533 28 478

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes retenues sont conformes aux dispositions réglementaires concernant les associations.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999, règlement CRC 1999-01.

Les principales méthodes sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Immobilisations incorporelles (logiciels)	1 à 3 ans
- Installation	8 ans
- Matériel	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 3 ans
- Mobilier	10 ans

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter du non recouvrement des créances.

LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour indemnités de départ à la retraite. Néant.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES

		Augmentations		
Incorporelles	Immobilisations	V brute des immob début d'exercice	Suite à réévaluation	Acquisitions
		Frais d'établissement et de développement		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	33 061		405
	TOTAL	33 061		405
Corporelles	Terrains			
	Constructions			
	Installation techniques, matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles	4 516		2 263
	Immobilisations corporelles en cours			
	TOTAL	4 516		2 263
Financières	Participations évaluées par mise en équivalence	7 090		
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières	1 338		
	TOTAL	8 428		
TOTAL GENERAL		46 006		2 668

		Diminutions		Valeur brute des immob fin ex
Incorporelle	Immobilisations	Par virt poste	Par cessions	
		Frais d'établissement et de développement		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			33 466
	TOTAL			33 466
Corporelles	Terrains			
	Constructions			
	Installation techniques, matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles		161	6 618
	Immobilisations corporelles en cours			
	TOTAL		161	6 618
Financières	Participations évaluées par mise en équivalence			7 090
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			1 338
	TOTAL			8 428
TOTAL GENERAL			161	48 512

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

VARIATION DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprise	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop				
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	18 242	14 651		32 893
TOTAL	18 242	14 651		32 893
Constructions				
Inst. Techniques matériel et outill. industriel				
Autres immobs corporelles	4 032	926	91	4 867
TOTAL	4 032	926	91	4 867
TOTAL GENRAL	22 274	15 577	91	37 760

ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

SUBVENTIONS NETTES	AU 01/01/2019	Acquisitions (+)	Amortissements (-)	Au 31/12/2019
Subvention CG 91	2 802	1563	1 175	3 190
TOTAL	2 802	1 563	1 175	3 190

La subvention sera reprise au résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elle finance.

ETAT DES STOCKS

A la date de clôture de l'exercice, les stocks de bandes dessinées ont été évalués à 600€. Soit 600 unités à 1€ l'unité.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges constatées d'avances	2018	2019
OVH - Maintenance	108	60
TOTAL	108	60

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits constatés d'avance	2018	2019
Conseil Régional	192 042	162 188
Etat	27 809	24 000
Fondation	16 632	20 000
ADEME	17 616	6 356
AESN	14 400	54 400
TOTAL	268 500	266 945

CHARGES A PAYER – PRODUITS A RECEVOIR

Charge à payer	2018	2019
Dettes fournisseurs	33 269	16 263
TOTAL	33 269	16 263
Dettes fiscales et sociales	8 794	10 870
TOTAL	8 794	10 870
TOTAL GENERAL	42 063	27 133
Produit à recevoir	2018	2019
Clients prod n enc fact	0	0
TOTAL	0	0

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Montant Brut	Echéances		
		-1 AN	+1 AN – 5 ANS	+5 ANS
Clients et compte rattaché	463 595	463 595		
Client prod n enc fact				
Personnels et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 300	9 300		
Charges constatées d'avance	59	59		
TOTAL	472 955	472 955		
Dettes	Montant Brut	Echéances		
		-1 AN	+1 AN – 5 ANS	+5 ANS
Emprunts et dettes auprès établissements bancaire	80	80		
Avances acomptes reçus				
Fournisseurs & rattachés	27 162	27 162		
Personnel charge à payer	6 231	6 231		
Dettes fiscales et sociales	21 881	21 881		
Autres dettes	826	826		
Produits constatés d'avance	266 944	239 745	27 200	
TOTAL	323 125	295 925	27 200	

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET VENTILATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Fonds Associatifs	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019
Fond associatif au 01.01	15 563	15 563
Report à nouveau créateur	139 377	167 852
Résultat de l'exercice	28 476	57 533
Subvention d'investissement	2 344	3 189
TOTAL	185 759	244 137

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes : 5 940€.

Honoraires de l'expert-comptable : 5 340€

EFFECTIF AU 31/12/2019 : 4 salariés

Catégorie de salariés	Salariés
Cadre	6
Non-cadres	0

INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE (IDR)

Néant.

METHODE D'EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La somme de 25 217.93 € prend en compte le temps passé par les bénévoles du réseau des Amap IDF lors de leurs déplacements pour différents types d'évènements et de réunion comme, les Assemblées générales, les visites sur des exploitations, les réunions pour appel à projet ...

Ce montant de 25 217.93 € correspond à un total de 2 548 heures aux taux horaire brut de 10.03€.

Un bilan des réunions est tenu et mis en annexe.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature. Le résultat exceptionnel de l'exercice est de 1 135.84€.

Il se compose principalement de charges correspondant à :

- 3579€ d'une perte d'une part de subvention ADEME suite à la non justification de dépenses
- 1000€ d'une adhésion 2017 non réalisée
- 6887.98€ de régularisation de solde compensé et d'une note de frais
- 70.21€ de sortie d'actif (perte d'un téléphone portable en court d'amortissement)

Et de produits correspondants à :

- 313.44€ d'une adhésion 2019 non identifiée et de régularisation de prélèvement à la source
- 11642.19€ d'adhésion et prestation santé et d'adhésion
- 717.40 de dotation aux amortissements d'une subvention d'équipement

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice est de 387€, il correspond aux intérêts versés sur le compte sur livret pour l'année 2019.

ENGAGEMENT HORS BILAN

NEANT. Il n'y a pas d'engagement hors bilan.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les membres du collectif sont tous bénévoles et ne perçoivent pas de rémunération.

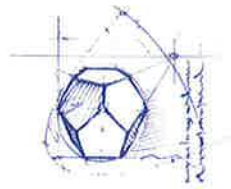
TIRES ET PARTICIPATIONS

Le Réseau AMAP IdF détient des titres de participation dans 3 organismes :

SCIDAD (SCI Développement Agriculture Durable) de Terres Fertiles 120 parts à 50 euros soit 6Keuros. Nous n'avons pas évalué la nécessité de déprécier cet actif.

La Nef 3 parts à 30euros soit 90 euros. Nous n'avons pas évalué la nécessité de déprécier cet actif.

SCIC Les Champs des Possibles 10 parts de 100euros soit 1Keuros. Nous n'avons pas évalué la nécessité de déprécier cet actif.



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

Association Réseau AMAP Ile-de-France

Mundo M – 47 Avenue Pasteur

93100 MONTREUIL

SIRET : 480 312 610 00037

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative
à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019**

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé :





CONVENTION ENTRE AMAP IDF ET ABIOSOL :

Personnes concernées :

- Maud Granger Rémy, Présidente de l'Association ABIOSOL et Administratrice de AMAP IDF

1. Par convention en date du 13 mai 2019, l'association ABIOSOL facture à l'association AMAP IDF et 3 autres organisations (GAB IDF, Terre de Liens IDF et le Champs des Possibles) une participation financière sur la base d'un budget prévisionnel pour la mise à disposition de la salariée chargée de mission sur la base d'un quart d'ETP pour chaque structure à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le montant de la participation financière s'est élevé à une charge de 13 052,50 € au 31/12/2019.

2. En 2019, l'association ABIOSOL a facturé à l'association AMAP IDF des conventions d'accompagnement pour trois personnes pour un total de 250 €.
3. En 2019, l'association AMAP IDF a refacturé à l'association ABIOSOL des frais informatiques du contrat infogérance pour un montant de 87,50 €.

CONVENTION ENTRE AMAP IDF ET LE CHAMPS DES POSSIBLES (CDP) :

Personnes concernées :

- Yseult Delgeon, Administratrice de la coopérative Le CDP et Administratrice de AMAP IDF

1. En 2019, l'association AMAP IDF a refacturé à la coopérative Le Champs des Possibles :
 - Formation DIAP 09-11/2019 1 250,00 €
 - Prestation de service pour une étude 2 280,86 €
 - Refacturation frais informatiques contrat infogérance 287,50 €

Au 31/12/2019, le montant total des produits de ces facturations s'est élevé à la somme de 3 818,36 euros.

2. En 2019, la coopérative CDP a refacturé à l'association AMAP IDF les coûts des consommables du 3^{ème} étage à Montreuil pour un montant de 25,32 €.

Fait à Paris, le 21 février 2020

DOUCET, BETH ET ASSOCIÉS

Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris

Représentée par Nathalie ELIO